

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Scorpion : La liste des prévenus s'allonge

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

AVEC le placement de Ike Nguoni Aila Oyouomi, porte-parole à la présidence de la République, et de son assistante Sandy Ntsame Obame, en détention à la prison centrale de Libreville depuis vendredi dernier, la liste des prévenus dans le cadre de l'opération anti corruption baptisée "Scorpion" ne cesse de s'allonger. Du coup, c'est le caractère tentaculaire de cette malversation financière qui se confirme.

Avec ces deux derniers, le nombre est passé à 13 personnes écrouées à Gros-Bouquet devant répondre des accusations de détournement de fonds. Convaincu d'une culpabilité qui ne semble souffrir de la moindre récusation, le parquet de Libreville n'a donc pas hésité à reconnaître la forfaiture dont ces

cadres gabonais, qui bénéficient néanmoins de la présomption d'innocence, se seraient rendus coupables.

L'infamie porte sur la distraction d'importantes sommes d'argent dans les administrations et autres sociétés d'État dont ils assureraient, pour les uns, la tutelle, et pour les autres, des responsabilités moins importantes et subalternes. Il s'agit, pour le moment, des individus suivants: Patrichi Tanasa Christian, ancien administrateur directeur général de Gabon Oil Company (GOC), son adjoint Djambou et son conseiller Lionel Erwin Diambou; l'ancien directeur général de Gabon Oil Marketing (GOM), Jérémie Ayong Nkodjè Obame, et son trésorier Georges Ndemengane Ekoh; Billi Bendo Edo, directeur financier et Serge François Gassita, directeur des opérations dans la même société; de Fanou, patron de la société



Treize personnes ont déjà été placées en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

Natray Consulting; Renaud Allogho Akoué, ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs); Ismaël Ondias Souma, ancien directeur général de la Société équatoriale des mines (SEM); Herman Nzoundou Bignoumba, ancien directeur général de la Caisse de dépôts et des consignations (CDC); Julien Engongah Owo-

no, ancien directeur financier et comptable de l'Office des ports et rades du Gabon.

C'est véritablement lors de leur comparution, jeudi dernier en soirée, devant le procureur de la République, que tout ce beau monde a été confondu de cette gabegie indicible et placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville. À ce qu'il semble, d'autres personnes

ayant un lien avec ces affaires de malversations financières, de détournements et de blanchiments de fonds, pourraient être auditionnées afin de situer leur implication.

Au total, sur vingt et une personnes interpellées à ce jour, treize se trouvent donc déjà derrière les barreaux. Huit sont dehors, certaines en liberté provisoire.

35 kg d'ivoire saisis par la brigade de Kango

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

EN dépit de l'intensification de la lutte contre leur trafic, les espèces fauniques protégées continuent de subir l'appétit gargantuesque des hommes. Cette fois, la coupable se nomme Viviane Mevingo, une Gabonaise de 54 ans, née à Koula-Moutou. Le 18 novembre dernier, son voyage sur Libreville, au départ du village Oyane 4, s'est malheureusement arrêté au poste de contrôle de la brigade routière de Kango. Et pour cause, elle y a été interpellée pour possession de quatre pointes d'ivoire (dont deux sciés), pesant 35 kg. Elle voyageait à bord d'un véhicule Toyota Avensis, immatriculé CY550AA, en provenance de Ndjolé. C'est en fouillant ses bagages que les agents l'ont confondue. Selon les officiers de police judiciaire (OPJ), durant cette opération de contrôle, un jeune homme d'une vingtaine d'années aurait filé droit en forêt, prétextant qu'il voulait satisfaire un besoin naturel. Mais il n'est jamais revenu au poste de contrôle, et reste introuvable jusqu'à ce

jour. Mais pas son sac, qu'il a abandonné et qui contenait trois morceaux d'ivoire sciés emballés. Trois autres pièces ont été trouvées dans le sac de dame Mevingo. Cette dernière a expliqué aux gendarmes que le garçon en fuite était le vendeur d'ivoire qui l'accompagnait à Libreville pour récupérer son dû, et que tous les colis trouvés dans les deux sacs étaient les siens. De Madame Mevingo elle-même, les pandores ont appris qu'elle est coutumière des faits de trafic. Le 29 novembre dernier, elle a été présentée devant le parquet de Libreville, qui l'a placée sous mandat de dépôt. Elle séjourne actuellement à la prison centrale pour "détention et trafic des pointes d'ivoire". Des infractions prévues et réprimées par l'article 579 du nouveau Code de procédure pénal gabonais qui dispose: "Quiconque, sans autorisation préalable des administrations compétentes, détient, offre, cède, vend, acquiert, achète de l'ivoire ou l'emploie, ou en fait usage dans quelque œuvre d'art ou objet que ce soit, est puni d'un emprisonnement de 10 ans au plus et d'une amende égale au quintuple de la valeur de la saisie".

Sous mandat de dépôt pour détention de fausse monnaie

Esaié NDILOROU
Lambaréné/Gabon

NCHARE Soulemamou (33 ans) et Ndam Mama (43 ans), tous deux Camerounais, vont devoir s'expliquer devant la justice gabonaise, pour détention de faux billets de banque. En tout, 1 263 000 francs en coupures de dix et cinq mille.

Les présumés faussaires ont été interpellés lors d'un contrôle de routine dans la zone de Bifoun, dans la nuit du 21 au 22 novembre 2019.

Selon une source bien informée, c'est l'attitude suspecte de Ndam Mama qui a attiré l'attention des limiers. À la suite de quoi l'intéressé a été conduit au poste de contrôle. Dans son bagage, les gendarmes ont trouvé des bouteilles de liqueur contenant des racines d'arbres, pour laisser

croire à des médicaments traditionnels. Mais en examinant plus minutieusement lesdites bouteilles, les agents ont finalement découvert de faux billets de banque bien pliés à l'intérieur, au milieu des racines.

Il était alors bien difficile pour Ndam Mama de nier les faits. Lors de ses aveux, les pandores ont également appris que le concerné se rend régulièrement à Mfoumbotte au Cameroun. Et qu'il écoulait ses faux billets pendant ses nombreux voyages. Son compatriote et présumé complice, Nchare Soulemamou, un chauffeur faisant aussi le même trajet, a été lui aussi cueilli par les gendarmes.

Au terme de leur garde à vue, les présumés faussaires ont été présentés au parquet de Lambaréné, le 25 novembre dernier. Après leur interrogatoire, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la



Les Camerounais Nchare Soulemamou et Ndam Mama, poursuivis pour détention de faux billets de banque.

province du Moyen-Ogooué, en attendant leur jugement. Dans le même temps, une information judiciaire a été ouverte, dans l'espoir de mettre la main sur d'autres personnes susceptibles d'être impliquées dans ce réseau.